

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Réunion Ordinaire du 29 juin 2021

L'an deux mil vingt et un le vingt-neuf du mois de juin à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes « La Jaulerie » à Assais-les-Jumeaux, régulièrement convoqué par M. Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

23 présents + 1 pouvoir (24 votes) :

Membres titulaires présents :

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Maryse CHARRIER, Viviane CHABAUTY, Jacky JOZEAU, Sylvie NOBLET-HORTET, Gaëtan GARREAU, Mattieu MANCEAU, Frédérique DAMBRINE, Frédéric PARTHENAY, Lucette ROCHER
- ✓ Commune d'Assais-les-Jumeaux : Fabrice DURAND, Jean-Claude LAURANTIN
- ✓ Commune d'Availles-Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY, Gérard GIRET
- ✓ Commune d'Irais : Hélène MARSAULT
- ✓ Commune de Le Chillou : Françoise RICHARD
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT
- ✓ Commune de Maisontiers : Gérard CHABAUTY
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Dominique BARREAU, Alain JEZEQUEL, Micheline REAU

1 pouvoir :

- ✓ Dominique GUILBOT a donné pouvoir à Fabrice DURAND

Excusés : Maryse BARIGAULT, Mathias DIXNEUF, Jérôme GLORIAU, Dominique GUILBOT

Alain JEZEQUEL a été élu secrétaire de séance.

Date de la convocation : Mardi 22 juin

RESSOURCES HUMAINES

Ouverture de trois postes

- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, dite LE PORS portant disposition statutaire relative à la fonction publique territoriale
- Vu le Décret n° 2006-1692 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine
- Vu le Décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux
- Vu le Décret n° 87-1099 du 30 décembre 1987 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux
- Vu le Décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C
- Vu le Décret n° 2006-1695 du 22 décembre 2006 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie A

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide :

- ✓ De créer à compter du 1^{er} septembre 2021 :
 - Un poste d'attaché territorial à temps complet
 - Un poste d'ingénieur territorial à temps complet
 - Un poste d'adjoint territorial du patrimoine à temps complet

- ✓ Que les horaires ordinaires de travail de ces agents seront indiqués dans leur fiche de poste.
- ✓ Qu'à la demande de l'employeur ou avec son autorisation, les agents pourront exceptionnellement travailler en dehors de leurs horaires habituels de travail définis ci-dessus. Les heures supplémentaires ainsi effectuées, devront respecter les garanties minimales prévues par le décret 2000-815 du 25 août 2000. Les heures ainsi effectuées seront alors, en priorité, à récupérer.
- ✓ De modifier en conséquence le tableau des effectifs.
- ✓ Que ces postes seront pourvus par voie statutaire.
- ✓ D'autoriser M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à l'ouverture de ces postes.

A Airvault, le 29 juin 2021
Le Président,
Olivier FOUILLET

AR-Préfecture

079-200041416-20210707-393-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 07-07-2021

Publication le : 07-07-2021

Pour copie conforme,
Le Président,
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET
33 Place des Promenades
79600 AIRVAULT
Tél. 05 49 64 93 48